
États financiers consolidés de
Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2018 et 2017

Le 14 février 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 novembre 2018, et l'état consolidé des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada
Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502, www.pwc.com/ca*

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe d’Alimentation MTY inc. et de ses filiales au 30 novembre 2018, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d’information financière.

Autre point

Les états financiers consolidés du Groupe d’Alimentation MTY inc. et de ses filiales pour l’exercice clos le 30 novembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 15 février 2018.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n°A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Notes | 2018 | 2017 |
|---|----------|-----------------|---------|
| | | \$ | \$ |
| Produits | 23 et 29 | 353 303 | 276 083 |
| Charges | | | |
| Charges d'exploitation | 24 et 29 | 225 560 | 182 357 |
| Amortissement – immobilisations corporelles | 11 | 2 755 | 2 724 |
| Amortissement – immobilisations incorporelles | 12 | 24 749 | 20 178 |
| Intérêts sur la dette à long terme | | 11 717 | 10 314 |
| Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles | 11 et 12 | 5 531 | 1 000 |
| | | 270 312 | 216 573 |
| Autres produits (charges) | | | |
| Profit de change latent et réalisé | | 11 | 2 004 |
| Produits d'intérêts | | 649 | 439 |
| Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 710 | 1 120 |
| Perte à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | 21 | (1 461) | (409) |
| | | (91) | 3 154 |
| Bénéfice avant impôt | | 82 900 | 62 664 |
| Charge (économie) d'impôt sur le résultat | 28 | | |
| Exigible | | 18 721 | 9 685 |
| Différé | | (34 812) | 3 125 |
| | | (16 091) | 12 810 |
| Résultat net | | 98 991 | 49 854 |
| Résultat net attribuable aux : | | | |
| Propriétaires | | 98 580 | 49 507 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 411 | 347 |
| | | 98 991 | 49 854 |
| Résultat par action | 20 | | |
| De base | | 4,07 | 2,32 |
| Dilué | | 4,06 | 2,32 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net | 98 991 | 49 854 |
| Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net | | |
| Profit (perte) latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger | 14 748 | (17 307) |
| Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé sur les écarts de change | (1 020) | 1 547 |
| Autres éléments du résultat global | 13 728 | (15 760) |
| Total du résultat global | 112 719 | 34 094 |
| | | |
| Total du résultat global attribuable aux : | | |
| Propriétaires | 112 308 | 33 747 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 411 | 347 |
| | 112 719 | 34 094 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Capitaux propres attribuables aux propriétaires | | | | | | Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | | Total |
|--|---|----------|---------------------|--------------------------|-----------------------------|----------|---|-------|----------|
| | Capital- actions | Réserves | | | Bénéfices non distribués | Total | Total | Total | |
| | | Autres | Surplus d'apport | Conversion de devises | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Solde au 30 novembre 2016 | 114 545 | — | 481 | 2 615 | 3 096 | 192 543 | 310 184 | 682 | 310 866 |
| Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2017 | — | — | — | — | — | 49 507 | 49 507 | 347 | 49 854 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | (15 760) | (15 760) | — | (15 760) | — | (15 760) |
| Résultat global | | | | | | | 33 747 | | 34 094 |
| Acquisition de La Diperie (note 6) | — | — | — | — | — | — | — | 615 | 615 |
| Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 7) | — | — | — | — | — | (26) | (26) | (4) | (30) |
| Acquisition de Steak Frites et de Giorgio (note 6) | — | — | — | — | — | — | — | 16 | 16 |
| Acquisition de Houston and Industria (note 6) | — | — | — | — | — | — | — | 63 | 63 |
| Dividendes | — | — | — | — | — | (9 832) | (9 832) | (17) | (9 849) |
| Option de vente d'une participation minoritaire dans 9974644 Canada inc. | — | (850) | — | — | (850) | — | (850) | — | (850) |
| Options sur actions (note 19) | — | — | 401 | — | 401 | — | 401 | — | 401 |
| Solde au 30 novembre 2017 | 114 545 | (850) | 882 | (13 145) | (13 113) | 232 192 | 333 624 | 1 702 | 335 326 |
| Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 | — | — | — | — | — | 98 580 | 98 580 | 411 | 98 991 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | 13 728 | 13 728 | — | 13 728 | — | 13 728 |
| Résultat global | | | | | | | 112 308 | | 112 719 |
| Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 8825726 Canada inc. (note 7) | — | — | — | — | — | (257) | (257) | (802) | (1 059) |
| Émission d'actions à l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor (note 6) | 197 616 | — | — | — | — | — | 197 616 | — | 197 616 |
| Dividendes | — | — | — | — | — | (14 530) | (14 530) | (30) | (14 560) |
| Options sur actions (note 19) | — | — | 630 | — | 630 | — | 630 | — | 630 |
| Solde au 30 novembre 2018 | 312 161 | (850) | 1 512 | 583 | 1 245 | 315 985 | 629 391 | 1 281 | 630 672 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Notes | 2018 | 2017 |
|--|-------|------------------|---------------------------------|
| | | \$ | \$ |
| | | | <i>(Rajusté, note 6 IX)</i> |
| Actifs | | | |
| À court terme | | | |
| Trésorerie | | 32 304 | 56 453 |
| Débiteurs | 8 | 49 168 | 34 151 |
| Stocks | 9 | 3 574 | 3 281 |
| Prêts à recevoir | 10 | 2 134 | 2 817 |
| Actif d'impôt exigible | | — | 1 408 |
| Autres actifs | | 692 | 1 163 |
| Charges payées d'avance et dépôts | | 7 291 | 5 461 |
| | | 95 163 | 104 734 |
| Prêts à recevoir | 10 | 5 970 | 3 109 |
| Actifs d'impôts différés | | 114 | 351 |
| Immobilisations corporelles | 11 | 18 753 | 13 081 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 733 660 | 506 970 |
| Goodwill | 13 | 376 647 | 226 768 |
| | | 1 230 307 | 855 013 |
| Passifs et capitaux propres | | | |
| Passifs | | | |
| À court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 68 700 | 57 555 |
| Provisions | 15 | 90 039 | 75 331 |
| Passif d'impôt exigible | | 24 989 | 19 273 |
| Produits différés et dépôts | 16 | 20 122 | 20 844 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 17 | 7 416 | 4 240 |
| | | 211 266 | 177 243 |
| Dette à long terme | 17 | 268 200 | 223 567 |
| Produits différés et dépôts | 16 | 705 | 1 946 |
| Impôt différé | 28 | 119 464 | 116 931 |
| | | 599 635 | 519 687 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Note | 2018 | 2017 |
|--|------|------------------|---------------------------------|
| | | \$ | \$ |
| | | | <i>(Rajusté, note 6 IX)</i> |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires | | | |
| Capital-actions | 18 | 312 161 | 114 545 |
| Réserves | | 1 245 | (13 113) |
| Bénéfices non distribués | | 315 985 | 232 192 |
| | | 629 391 | 333 624 |
| Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | | 1 281 | 1 702 |
| | | 630 672 | 335 326 |
| | | 1 230 307 | 855 013 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 14 février 2019

[s] Claude St-Pierre, administrateur

[s] Stanley Ma, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------|------------------|-----------------|
| | | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | | |
| Résultat net | | 98 991 | 49 854 |
| Rajustements : | | | |
| Intérêts sur la dette à long terme | | 11 717 | 10 314 |
| Amortissement – immobilisations corporelles | | 2 755 | 2 724 |
| Amortissement – immobilisations incorporelles | | 24 749 | 20 178 |
| Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (710) | (1 120) |
| Perte de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles | 11 et 12 | 5 531 | 1 000 |
| Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | | 1 461 | 409 |
| Charge (économie) d'impôt sur le résultat | | (16 091) | 12 810 |
| Paiements fondés sur des actions | | 630 | 401 |
| | | 129 033 | 96 570 |
| Impôt sur le résultat remboursé | | 1 189 | — |
| Impôt sur le résultat payé | | (13 865) | (10 385) |
| Intérêts versés | | (9 448) | (7 646) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 30 | (7 648) | 12 993 |
| Autres | | (1 631) | 1 999 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 97 630 | 93 531 |
| Activités d'investissement | | | |
| Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions | 6 | (123 243) | (23 939) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 11 | (6 544) | (2 815) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 12 | (1 286) | (453) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 2 548 | 3 758 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (128 525) | (23 449) |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|---------------|---------------|
| | | \$ | \$ |
| Activités de financement | | | |
| Émission de dette à long terme | | 134,805 | 13 000 |
| Remboursement sur la dette à long terme | | (117,180) | (48 452) |
| Trésorerie acquise | 6 | 4 652 | — |
| Capitalisation de frais de financement | | (455) | (519) |
| Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle | 7 | (1 059) | (30) |
| Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales | | (30) | (17) |
| Dividendes payés | | (14 530) | (9 832) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 6 203 | (45 850) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | | (24 692) | 24 721 |
| Effet des taux de change sur la trésorerie | | 543 | (4 039) |
| Trésorerie au début | | 56 453 | 36 260 |
| Trésorerie à la fin | | 32 304 | 56 453 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Description des activités..... | 11 |
| 2. Base d'établissement | 11 |
| 3. Méthodes comptables | 12 |
| 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations | 26 |
| 5. Acquisition d'entreprises..... | 41 |
| 6. Modifications comptables futures | 29 |
| 7. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle..... | 31 |
| 8. Débiteurs..... | 41 |
| 9. Stocks..... | 43 |
| 10. Prêts à recevoir | 43 |
| 11. Immobilisations corporelles | 44 |
| 12. Immobilisations incorporelles | 46 |
| 13. Goodwill..... | 49 |
| 14. Facilités de crédit | 49 |
| 15. Provisions..... | 50 |
| 16. Produits différés et dépôts..... | 50 |
| 17. Dette à long terme..... | 51 |
| 18. Capital-actions..... | 51 |
| 19. Options sur actions..... | 51 |
| 20. Bénéfice par action..... | 52 |
| 21. Instruments financiers | 52 |
| 22. Informations sur le capital..... | 57 |
| 23. Produits | 58 |
| 24. Charges d'exploitation..... | 58 |
| 25. Contrats de location simple | 58 |
| 26. Garantie..... | 59 |
| 27. Passifs éventuels | 59 |
| 28. Impôt sur le résultat..... | 60 |
| 29. Information sectorielle | 62 |
| 30. Tableau des flux de trésorerie..... | 64 |
| 31. Transactions entre parties liées..... | 65 |
| 32. Événements postérieurs..... | 66 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

2. Base d'établissement (suite)

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standard Board.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 14 février 2019.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

| Principales filiales | Participation aux capitaux propres (%) |
|------------------------------------|--|
| Les Entreprises MTY Tiki Ming inc. | 100 |
| MTY Franchising USA, Inc. | 100 |
| BF Acquisition Holdings, LLC | 100 |
| Kahala Brands Ltd. | 100 |
| Groupe Restaurants Imvescor inc. | 100 |
| 8825726 Canada inc. | 100 |
| 9974644 Canada inc. | 60 |
| 10179612 Canada inc. | 92,5 |
| 10220396 Canada inc. | 80 |

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société. Aux fins de la consolidation de Groupe Restaurants Imvescor Inc., la date de fin de période du 25 novembre 2018 a été utilisée conformément à la configuration de rapport d'origine avant l'acquisition. Il a été jugé ni pratique ni matériel de modifier la date de clôture de l'exercice pour cette entité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

i) Produits tirés des franchises (suite)

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les produits tirés de la vente de matériel sont comptabilisés lorsque le risque et les avantages inhérents à la propriété et le titre sont transférés à l'acheteur, généralement à la livraison du matériel. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction (note 23).

Selon le programme de cartes-cadeaux, la Société comptabilise des produits tirés de droits abandonnés, soit proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, en se fondant sur les statistiques historiques des cartes-cadeaux à cet égard, soit lorsque la probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement est devenue faible. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, qui est comptabilisé à la juste valeur.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

Les produits liés à la distribution et aux ventes au détail sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens (note 23).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

ii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Transactions en devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires de la Société libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

| | | |
|-------------------------|----------|---------------|
| Bâtiments | Linéaire | 25 à 50 ans |
| Matériel | Linéaire | 3 à 10 ans |
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée du bail |
| Matériel roulant | Linéaire | 5 à 7 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 à 7 ans |

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Dépréciation des actifs à long terme autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Dépréciation des actifs à long terme autres que le goodwill (suite)

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 24) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

La Société comptabilise les produits tirés de droits abandonnés de tous les programmes de cartes-cadeaux importants dans son état consolidé des résultats, en se fondant sur les statistiques historiques d'acquisition et d'exercice des droits. Le taux d'exercice des droits est établi après une analyse de statistiques s'étalant sur plus de 10 ans ainsi que des tendances futures attendues. Les droits abandonnés prévus sont ensuite comptabilisés en résultat proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés.

Dans tous les autres cas, la Société estime, en se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées en paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats, sauf pour les cartes-cadeaux reprises lors d'une acquisition d'entreprise.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou bien ont été rendus ou livrés, selon le cas.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement

| | |
|---|---------------------------|
| Trésorerie | Prêts et créances |
| Débiteurs | Prêts et créances |
| Dépôts | Prêts et créances |
| Prêts à recevoir | Prêts et créances |
| Créditeurs et charges à payer | Autres passifs financiers |
| Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt | Autres passifs financiers |
| Facilité de crédit renouvelable | Autres passifs financiers |
| Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar | Instrument à la JVPBRN |
| Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle | Instrument à la JVPBRN |
| Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle | Instrument à la JVPBRN |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), placements détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la teneur des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés au montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans la catégorie autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

JVPBRN

Les instruments financiers inclus dans la catégorie « JVPBRN » sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les états consolidés des résultats.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Passifs financiers (suite)

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Instruments financiers dérivés

La Société recourt, de temps à autre, à des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de swap de devises pour gérer son exposition courante et éventuelle aux fluctuations des cours de change. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées à l'état consolidé des résultats.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont formellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est documentée par la Société. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des tests d'efficacité sont effectués pour évaluer l'efficacité de la couverture dès le début et sur une base trimestrielle. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, il y a cessation de la comptabilité de couverture, le dérivé est détenu, vendu ou il expire et le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état consolidé des résultats dans la période à laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses enseignes. Ces fonds sont établis pour chacune des enseignes et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des enseignes. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 11 652 \$ (au 30 novembre 2017 – 8 836 \$). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle de Black-Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 19 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 29), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, et lorsqu'elle établit des estimations et formule des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède à un test de dépréciation annuel de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Pendant l'exercice, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 7,7% au Canada et de 8,3% aux États-Unis d'Amérique pour les établissements appartenant à la Société, les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Aux États-Unis, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle d'environ 1 500 \$; cette perte de valeur additionnelle affecterait cinq marques américaines. Au Canada, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué n'aurait aucune incidence additionnelle.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur pour quatre de ses marques de commerce ainsi que pour les droits de franchise de trois marques à la suite d'un recul de la performance des marques en question. La perte de valeur totale, qui s'élève à 5 827 \$ (2017 – 1 000 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des marques de commerce et droits de franchise à leur juste valeur. Cette réduction a été amoindrie par une reprise de perte de valeur s'élevant à 2 356 \$. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des produits et du BAIIA. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours de l'exercice, la Société a également comptabilisé une perte de valeur des immobilisations corporelles de deux de ses marques. La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 2 060 \$ (2017 – 158 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité génératrice de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Aux fins de son évaluation du goodwill, la Société a utilisé des taux d'actualisation de 7,7% pour le Canada et de 8,3% pour les États-Unis. Un taux de croissance de 1% a été appliqué aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale. Une variation de 1% du taux d'actualisation appliqué n'entraînerait pas une perte de valeur additionnelle.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime l'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Débiteurs (suite)

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

5. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2018 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

| Norme | Publication | Prise d'effet pour la Société | Incidence |
|--|--------------------|--------------------------------------|------------------|
| IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> | Octobre 2018 | 1 ^{er} décembre 2020 | En évaluation |
| IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> | Juillet 2014 | 1 ^{er} décembre 2018 | En évaluation |
| IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> | Mai 2014 | 1 ^{er} décembre 2018 | En évaluation |
| IFRS 16, <i>Contrats de location</i> | Janvier 2016 | 1 ^{er} décembre 2019 | En évaluation |
| IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i> | Décembre 2016 | 1 ^{er} décembre 2018 | En évaluation |
| IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i> | Juin 2017 | 1 ^{er} décembre 2019 | En évaluation |

En octobre 2018, l'International Accounting Standard Board a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée.

IFRS 9 introduit, en lieu et place des multiples règles d'IAS 39, une nouvelle approche de classement des actifs financiers en fonction de la gestion que fait une entité des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers d'IAS 39 sont pour l'essentiel reprises dans IFRS 9. La norme introduit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui s'aligne mieux sur les objectifs de gestion des risques ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39.

La Société adopte IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018 et appliquera l'exemption de l'obligation de retraiter les informations comparatives.

La Société évalue encore les incidences de la nouvelle norme, mais elle ne s'attend pas à ce que son adoption touche de façon importante ses états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients. La Société adopte IFRS 15 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018. La norme permet d'utiliser, aux fins de la transition, une méthode d'application rétrospective intégrale ou modifiée. La direction a choisi d'utiliser la méthode de l'application rétrospective modifiée.

La Société a procédé à une évaluation des incidences de la nouvelle norme et a identifié des changements qui toucheront ses états financiers consolidés.

La Société a établi que la nouvelle norme modifiera sa façon de comptabiliser les droits de franchise initiaux, les droits de franchise maîtresse, les droits de transfert et les droits de renouvellement. Selon la méthode actuelle, la Société comptabilise ces droits lorsqu'elle a rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, ces droits devront être reportés pour être comptabilisés sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'aura pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

D'autre part, selon la méthode actuelle, la Société ne rend pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes seront présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires sont comptabilisées aux créditeurs et charges à payer. Ce changement ne devrait pas avoir un effet notable sur le résultat net.

En outre, selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés recouvrables. Par conséquent, la Société comptabilisera ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils seront engagés puis amortira cet actif sur la durée de contrat de franchise afférent.

Il y aura également un changement à la comptabilisation des droits abandonnés de cartes-cadeaux dans le cas des programmes où ces droits étaient constatés sur la base de la faible possibilité que les droits soient exercés. Après l'adoption de la norme, tous les programmes de cartes-cadeaux comptabiliseront les produits de droits abandonnés sur une base proportionnelle.

Enfin, les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Selon la nouvelle norme, les conditions permettant de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas remplies, la Société comptabilisera désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation seront complétées.

Suite à l'adoption de la nouvelle norme, la Société s'attend à comptabiliser aux résultats non distribués au 1^{er} décembre 2018 un ajustement au titre de l'effet cumulatif s'élevant à environ 27 000 \$ avant impôt de diminution, principalement liés aux droits de franchise, de transfert et de renouvellement. Nous ne prévoyons pas d'ajustement important aux bénéfices non distribués lié à la méthode touchant aux coûts de construction et de rénovation d'un restaurant.

La Société ne s'attend pas à des changements dans les autres catégories de produits, mais elle continue d'évaluer les incidences de l'adoption de cette norme et des modifications additionnelles des méthodes comptables pourraient être notées lors de l'application.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière et de l'état consolidé des résultats. L'application d'IFRS 16 entraînera une augmentation substantielle des actifs et passifs et des changements importants seront apportés à la présentation des charges connexes en vertu de la nouvelle norme.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués, et elle vise à réduire la diversité dans la pratique. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 qui clarifie l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société continue d'évaluer l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

6. Acquisitions d'entreprises

1) Acquisition de The Counter Custom Burgers et de Built Custom Burgers

Le 1^{er} décembre 2017, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems pour une contrepartie totale de 29 971 \$ (23 545 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Contrepartie finale rajustée |
|--|----------------------------------|------------|---------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Contrepartie versée | | | |
| Prix d'achat | 28 893 | — | 28 893 |
| Remboursement de dette externe | 1 261 | — | 1 261 |
| Fonds de roulement | 1 141 | (990) | 151 |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | (334) | — | (334) |
| Prix d'achat net | 30 961 | (990) | 29 971 |
| Retenue | (2 625) | 990 | (1 635) |
| Moins trésorerie acquise | (34) | — | (34) |
| Contrepartie nette versée et sortie de trésorerie | 28 302 | — | 28 302 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) Acquisition de The Counter Custom Burgers et de Built Custom Burgers (suite)

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Répartition du prix d'achat rajustée |
|---|----------------------------------|------------|--|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs nets acquis : | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | 34 | — | 34 |
| Débiteurs | 426 | — | 426 |
| Stocks | 71 | — | 71 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 87 | — | 87 |
| | 618 | — | 618 |
| Immobilisations corporelles | 633 | — | 633 |
| Droits de franchise | 9 165 | — | 9 165 |
| Marque de commerce | 16 802 | — | 16 802 |
| Goodwill ¹⁾ | 5 146 (i) | (990) | 4 156 |
| | 32 364 | (990) | 31 374 |
| Passif courant | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 956 | — | 956 |
| Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés | 291 | — | 291 |
| Produits différés | 104 | — | 104 |
| Impôt sur le résultat différé | 52 | — | 52 |
| | 1 403 | — | 1 403 |
| Prix d'achat net | 30 961 | (990) | 29 971 |

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) La Société a comptabilisé un ajustement à la répartition préliminaire du prix d'achat présentée précédemment pendant l'exercice en ce qui a trait aux éléments du fonds de roulement.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 77 \$.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc.

Le 1^{er} mars 2018, suite à la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe Restaurants Imvescor inc. (« GRI »), le siège canadien de la Société a acquis toutes les actions en circulation de GRI. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société au moyen d'un portefeuille particulièrement évolutif de restaurants de marques et de concepts reconnus.

Depuis la présentation initiale de la répartition préliminaire du prix d'achat, au deuxième trimestre, la contrepartie totale a été rajustée à 250 814 \$ afin de refléter un ajustement du traitement comptable de certaines options sur actions exercées lors de l'acquisition et qui avaient précédemment été passées en charges, de même que l'émission additionnelle d'actions en faveur d'un actionnaire.

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Contrepartie rajustée |
|--|----------------------------------|------------|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Contrepartie versée : | | | |
| Trésorerie et somme versée à l'exercice hâtif d'options | 52 373 | 825 | 53 198 |
| Émission d'actions | 197 144 (i) | 472 | 197 616 |
| Contrepartie totale | 249 517 | 1 297 | 250 814 |
| Moins : trésorerie acquise | (4 702) | 87 | (4 615) |
| Contrepartie totale | 244 815 | 1 384 | 246 199 |

(i) Émission additionnelle de 9 285 actions en faveur d'un actionnaire.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc. (suite)

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

| | Tel que présenté précédemment | | Ajustement | Répartition du prix d'achat rajustée |
|---|----------------------------------|----------|------------|--|
| | \$ | | \$ | \$ |
| Actifs nets acquis : | | | | |
| Actif courant | | | | |
| Trésorerie | 4 702 | (i) | (87) | 4 615 |
| Débiteurs | 11 121 | (i & ii) | (1 333) | 9 788 |
| Billets à recevoir | — | (ii) | 367 | 367 |
| Stocks | 214 | | — | 214 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 387 | (i) | (183) | 204 |
| | 16 424 | | (1 236) | 15 188 |
| Billets à recevoir | 915 | (i) | 219 | 1 134 |
| Immobilisations corporelles en construction | 567 | (i) | 675 | 1 242 |
| Immobilisations corporelles | 6 248 | (iii) | (1 303) | 4 945 |
| Autres immobilisations incorporelles | — | (ii) | 347 | 347 |
| Droits de franchise | 70 200 | | — | 70 200 |
| Marques de commerce | 125 700 | | 14 900 | 140 600 |
| Goodwill ¹⁾ | 104 403 | | (11 374) | 93 029 |
| | 324 457 | | 2 228 | 326 685 |
| Passif courant | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 13 967 | (i) | 643 | 14 610 |
| Droits relatifs à des cartes-cadeaux et points de fidélité non exercés | 4 800 | (iv) | 357 | 5 157 |
| Produits différés | 549 | (i) | (10) | 539 |
| Impôt exigible | 390 | (i) | (215) | 175 |
| | 19 706 | | 775 | 20 481 |
| Facilité de crédit | 20 000 | | — | 20 000 |
| Produits différés | — | (ii) | 138 | 138 |
| Impôt différé | 35 234 | (iii) | 18 | 35 252 |
| | 74 940 | | 931 | 75,871 |
| Prix d'achat net | 249 517 | | 1 297 | 250 814 |

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La Société a rajusté la répartition préliminaire du prix d'achat présentée aux trimestres précédents de la façon suivante :

- Ajustement d'éléments du fonds de roulement.
- Reclassement.
- Ajustement de la juste valeur de certains éléments des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Comptabilisation de points de fidélité pris en charge.

Les charges totales connexes à l'acquisition s'élèvent à environ 1 720 \$ et sont comptabilisées en tant que charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire et pourrait être révisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition de Grabbagreen

Le 15 mars 2018, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de l'actif du système de franchises Grabbagreen pour une contrepartie totale de 3 409 \$ (2 633 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques actuel.

| | 2018 |
|--|-------|
| | \$ |
| Contrepartie versée : | |
| Prix d'achat | 3 463 |
| Obligations nettes prises en charge | (29) |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | (25) |
| Prix d'achat net | 3 409 |
| Retenue | (322) |
| Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie | 3 087 |

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | | Répartition du prix d'achat rajustée |
|---|-------------------------------------|------------|-------|--|
| | \$ | \$ | | \$ |
| Actifs nets acquis : | | | | |
| Actif courant | | | | |
| Charges payées d'avance et dépôts | 17 | — | | 17 |
| Immobilisations corporelles | 73 | (i) | (58) | 15 |
| Droits de franchise | 377 | — | | 377 |
| Marques de commerce | 2 070 | (i) | (130) | 1 940 |
| Goodwill ¹⁾ | 918 | (i) | 188 | 1 106 |
| | 3 455 | — | | 3 455 |
| Passif courant | | | | |
| Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés | 46 | — | | 46 |
| Prix d'achat net | 3 409 | — | | 3 409 |

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) Au cours de la période, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de certains éléments des immobilisations corporelles et des marques de commerce par rapport à sa présentation précédente de la répartition préliminaire du prix d'achat.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisition de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins

Le 4 avril 2018, le siège canadien de la Société a complété son acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins pour une contrepartie totale de 1 321 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Contrepartie rajustée |
|--|----------------------------------|------------|--------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Contrepartie versée : | | | |
| Prix d'achat | 1 675 | — | 1 675 |
| Obligations nettes prises en charge | (130) | — | (130) |
| Fonds de roulement | | | |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | — | (208) | (208) |
| Prix d'achat net | (16) | — | (16) |
| Retenue | 1 529 | (208) | 1 321 |
| Moins : trésorerie acquise | (301) | 208 | (93) |
| Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie | (3) | — | (3) |
| | 1 225 | — | 1 225 |

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Répartition du prix d'achat rajustée |
|---|----------------------------------|------------|--|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs nets acquis : | | | |
| Actif courant | | | |
| Trésorerie | 3 | — | 3 |
| Stocks | 64 | — | 64 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 43 | — | 43 |
| | 110 | — | 110 |
| Immobilisations corporelles | 100 | — | 100 |
| Droits de franchise | 417 | — | 417 |
| Licence perpétuelle | 232 | — | 232 |
| Goodwill ¹⁾ | 846 | (i) 120 | 966 |
| | 1 705 | 120 | 1 825 |
| Passif courant | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 101 | — | 101 |
| Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés | 75 | (i) 328 | 403 |
| | 176 | 328 | 504 |
| Prix d'achat net | 1 529 | (208) | 1 321 |

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) Au cours de la période, la Société a comptabilisé un ajustement relatif aux éléments du fonds de roulement par rapport à sa présentation précédente de la répartition préliminaire du prix d'achat.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Acquisition de SweetFrog

Le 25 septembre 2018, le siège américain de la Société a complété son acquisition de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt (« SweetFrog ») pour une contrepartie totale de 41 507 \$ (32 064 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | 2018 |
|--|---------|
| Contrepartie versée : | \$ |
| Prix d'achat | 45 307 |
| Obligations nettes prises en charge | (3 383) |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | (417) |
| Prix d'achat net | 41 507 |
| Retenue | (4 113) |
| Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie | 37 394 |

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

| | 2018 |
|--|--------|
| Actifs nets acquis : | \$ |
| Actif courant | |
| Stocks | 254 |
| Charges payées d'avance | 30 |
| | 284 |
| Goodwill ^(1 & 2) | 44 155 |
| | 44 439 |
| Passif courant | |
| Créditeurs et charges à payer | 146 |
| Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés | 2 757 |
| Produits différés | 29 |
| | 2 932 |
| Prix d'achat net | 41 507 |

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

2) Compte tenu de la taille de l'acquisition, la Société n'a pas encore complété son évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill acquis. Par conséquent, une partie des ajustements de la juste valeur relatifs à cette acquisition, qui portent surtout sur les droits de franchise et les marques de commerce, ont été inclus dans le goodwill aux fins de l'évaluation préliminaire de la juste valeur des actifs acquis.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés et des ajustements importants seront apportés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

VI) Acquisition de La Diperie (2017)

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie, réalisée par le biais de sa participation de 60% dans 9974644 Canada inc. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 917 \$ et l'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | <u>2017</u> |
|--|--------------|
| Contrepartie versée : | \$ |
| Prix d'achat | 1 529 |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | <u>(13)</u> |
| Prix d'achat net | 1 516 |
| Retenue (note 17) | <u>(87)</u> |
| Contrepartie nette payée | 1 429 |
| Moins : émission d'actions à la participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾ | <u>(615)</u> |
| Sortie nette de trésorerie | <u>814</u> |

¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

| | <u>2017</u> |
|--|--------------|
| Actifs nets acquis : | \$ |
| Actifs courants | |
| Stocks | <u>12</u> |
| | 12 |
| Droits de franchise | 63 |
| Goodwill ¹⁾ | <u>1 444</u> |
| | 1 507 |
| Passif d'impôt sur le résultat différé | <u>3</u> |
| Prix d'achat net | <u>1 516</u> |

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

VII) Acquisition de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante (2017)

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante, réalisée par l'intermédiaire de sa participation donnant le contrôle de 83,25% dans 10179612 Canada inc. La contrepartie totale de l'opération s'élevait à 467 \$, dont 347 \$ comptants. L'acquisition a occasionné une augmentation de 253 \$ de la valeur du goodwill et de 214 \$ de la valeur des marques de commerce. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

VIII) Acquisition de The Works Gourmet Burger Bistro (2017)

Le 9 juin 2017, le siège canadien de la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., l'actif de The Works Gourmet Burger Bistro. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | 2017 |
|--|-------|
| Contrepartie versée : | \$ |
| Prix d'achat | 8 200 |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | (43) |
| Fonds de roulement et obligations prises en charge | (273) |
| Prix d'achat net | 7 884 |
| Retenue | (747) |
| Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie | 7 137 |

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

| | 2017 |
|---|-------|
| Actifs nets acquis : | \$ |
| Actifs courants | |
| Stocks | 75 |
| Charges payées d'avance | 49 |
| | 124 |
| Immobilisations corporelles | 1 398 |
| Droits de franchise | 1 363 |
| Marque de commerce | 3 481 |
| Goodwill ¹⁾ | 1 844 |
| | 8 210 |
| Passif courant : | |
| Créditeurs et charges à payer et droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés | 95 |
| Produits différés | 231 |
| | 326 |
| Prix d'achat net | 7 884 |

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 79 \$. Ces frais sont présentés aux charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IX) Acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar (2017)

Le 16 juin 2017, le siège canadien de la Société a annoncé l'acquisition de l'actif de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar. La transaction a été réalisée par l'entremise de 10220396 Canada inc., une société dans laquelle la Société détient une participation donnant le contrôle de 80%. La part de la Société dans la contrepartie s'élève à 19 631 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

Le tableau suivant fait état des ajustements apportés au calcul préliminaire du prix d'achat :

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Contrepartie finale |
|--|--|-------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Contrepartie versée : | | | |
| Prix d'achat | 20 972 | — | 20 972 |
| Billets à ordre non actualisés | (7 910) | — | (7 910) |
| Contrepartie éventuelle sous forme de billets à ordre | 5 248 | 605 | 5 853 |
| Fonds de roulement | (304) | — | (304) |
| Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle | 957 | — | 957 |
| Participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾ | 63 | — | 63 |
| Prix d'achat net | 19 026 | 605 | 19 631 |
| Billets à ordre et obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle | (6 268) | (605) | (6 873) |
| Sortie nette de trésorerie | 12 758 | — | 12 758 |

Le tableau ci-dessous présente la répartition finale du prix d'achat :

| | Tel que présenté précédemment | Ajustement | Répartition finale |
|--|--|-------------------|-------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs nets acquis : | | | |
| Droits de franchise | 5 833 | 369 | 6 202 |
| Marque de commerce | 5 667 | 467 | 6 134 |
| Goodwill ²⁾ | 7 975 | (168) | 7 807 |
| | 19 475 | 668 | 20 143 |
| Passif courant : | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 4 | — | 4 |
| Produits différés | 300 | — | 300 |
| | 304 | — | 304 |
| Charge d'impôt sur le résultat différé | 145 | 63 | 208 |
| Prix d'achat net | 19 026 | 605 | 19 631 |

¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur, ce qui comporte l'utilisation d'un modèle de flux de trésorerie actualisés faisant appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Le BAIIA est défini comme le bénéfice avant intérêt, impôt et amortissement.

²⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

X) Acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades (2017)

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades pour une contrepartie de 2 916 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

| | 2017 |
|--|-------|
| | \$ |
| Contrepartie versée : | |
| Prix d'achat | 3 000 |
| Escompte sur retenue ne portant pas intérêt | (20) |
| Fonds de roulement et obligations prises en charge | (64) |
| Prix d'achat net | 2 916 |
| Retenue | (330) |
| Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie | 2 586 |

La répartition du prix d'achat final est la suivante :

| | 2017 |
|-------------------------------|-------|
| | \$ |
| Actifs nets acquis : | |
| Droits de franchise | 640 |
| Marque de commerce | 1 271 |
| Goodwill ¹⁾ | 1 070 |
| | 2 981 |
| Passif courant | |
| Créditeurs et charges à payer | 11 |
| Produits différés | 54 |
| | 65 |
| Prix d'achat net | 2 916 |

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

7. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1 059 \$, ce qui a fait de 8825726 Canada inc. une filiale en propriété exclusive de la Société.

En avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 1% dans 7687567 Canada inc. (Lucky 8 Foods) pour une contrepartie en trésorerie de 30 \$, ce qui a fait de 7687567 Canada inc. une filiale en propriété exclusive de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

| | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Total des débiteurs | 58 488 | 43 762 |
| Moins : provision pour créances douteuses | 9 320 | 9 611 |
| Total des débiteurs, montant net | 49 168 | 34 151 |
| Desquels : | | |
| Non échus | 40 521 | 25 885 |
| Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours | 1 559 | 1 568 |
| Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours | 2 168 | 1 483 |
| Échus depuis plus de 61 jours | 4 920 | 5 215 |
| Total des débiteurs, montant net | 49 168 | 34 151 |

| | 2018 | 2017 |
|--|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Provision pour créances douteuses au début de l'exercice | 9 611 | 8 007 |
| Ajouts | 315 | 2 566 |
| Ajouts résultant d'acquisitions | 379 | 13 |
| Reprises | 208 | 402 |
| Radiations | (1 193) | (1 377) |
| Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice | 9 320 | 9 611 |

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation particulière de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit établi de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Stocks

| | 2018 | 2017 |
|--------------------|--------------|-------|
| | \$ | \$ |
| Matières premières | 1 709 | 1 966 |
| Produits finis | 1 865 | 1 315 |
| Total des stocks | 3 574 | 3 281 |

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 46 \$ (17 \$ au 30 novembre 2017) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 s'élevaient à 65 289 \$ (2017 – 43 047 \$).

10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants:

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 9%, remboursables par versements mensuels totalisant 342 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2030 | 8 104 | 5 926 |
| | 8 104 | 5 926 |
| Tranche à court terme | (2 134) | (2 817) |
| | 5 970 | 3 109 |

Les remboursements du capital au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

| | \$ |
|--------------|--------------|
| 2019 | 2 134 |
| 2020 | 833 |
| 2021 | 2 718 |
| 2022 | 1 667 |
| 2023 | 202 |
| Par la suite | 550 |
| | <u>8 104</u> |

Une provision pour créance douteuse s'élevant à 2 928 \$ (2017 – 1 182 \$) est actuellement comptabilisée à l'égard de prêts à recevoir.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles

| Coût | Terrains | Bâtiments | Amélio- rations locatives | Matériel | Matériel infor- matique | Matériel roulant | Total |
|--|----------|-----------|---------------------------------|----------|-------------------------------|---------------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 30 novembre 2016 | 1 236 | 3 778 | 5 495 | 8 568 | 869 | 149 | 20 095 |
| Ajouts | — | 223 | 873 | 1 522 | 191 | 6 | 2 815 |
| Cessions | — | (12) | (1 921) | (2 026) | (28) | (14) | (4 001) |
| Change | — | — | 1 | (89) | (8) | (3) | (99) |
| Ajouts par regroupements d'entreprises | — | — | 831 | 567 | — | — | 1 398 |
| Solde au 30 novembre 2017 | 1 236 | 3 989 | 5 279 | 8 542 | 1 024 | 138 | 20 208 |
| Ajouts | — | 1 077 | 1 855 | 3 130 | 419 | 63 | 6 544 |
| Cessions | — | — | (1 053) | (1 149) | — | — | (2 202) |
| Perte de valeur ¹⁾ | — | — | (867) | (1 193) | — | — | (2 060) |
| Change | — | — | 2 | (53) | 6 | 3 | (42) |
| Ajouts par regroupements d'entreprises | — | — | 3 695 | 1 270 | 461 | 267 | 5 693 |
| Solde au 30 novembre 2018 | 1 236 | 5 066 | 8 911 | 10 547 | 1 910 | 471 | 28 141 |

¹⁾ Au cours de l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des immobilisations de certains des établissements qui lui appartiennent. Cet examen a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie de 2 060 \$ au titre d'améliorations locatives et de matériel. De ce montant, 1 515 \$ se rattachaient aux établissements canadiens et 545 \$ aux établissements américains.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles (suite)

| Amortissement cumulé | Terrains | Bâtiments | Améliorations locatives | Matériel | Matériel informatique | Matériel roulant | Total |
|--|----------|-----------|-------------------------|----------|-----------------------|------------------|---------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 30 novembre 2016 | — | 804 | 1 934 | 2 852 | 386 | 32 | 6 008 |
| Éliminations liées à la cession d'actifs | — | (7) | (836) | (720) | (12) | (14) | (1 589) |
| Change | — | — | 3 | (17) | (2) | — | (16) |
| Charge de dépréciation | — | 175 | 733 | 1 615 | 176 | 25 | 2 724 |
| Solde au 30 novembre 2017 | — | 972 | 1 834 | 3 730 | 548 | 43 | 7 127 |
| Éliminations liées à la cession d'actifs | — | — | (120) | (393) | — | — | (513) |
| Change | — | — | — | 15 | 3 | 1 | 19 |
| Charge de dépréciation | — | 189 | 834 | 1 347 | 332 | 53 | 2 755 |
| Solde au 30 novembre 2018 | — | 1 161 | 2 548 | 4 699 | 883 | 97 | 9 388 |

| Valeurs comptables | Terrains | Bâtiments | Améliorations locatives | Matériel | Matériel informatique | Matériel roulant | Total |
|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|-----------------------|------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 30 novembre 2017 | 1 236 | 3 017 | 3 445 | 4 812 | 476 | 95 | 13 081 |
| 30 novembre 2018 | 1 236 | 3 905 | 6 363 | 5 848 | 1 027 | 374 | 18 753 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles

| Coût | Droits de franchise et de franchise maîtresse | Marques de commerce | Droits de substitution | Contrats de location | Autres ¹⁾ | Total |
|---|---|---------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 30 novembre 2016 | 245 055 | 323 261 | 1 199 | 908 | 1 294 | 571 717 |
| Ajouts | 97 | 5 | — | — | 351 | 453 |
| Cessions | (3 050) | (24) | — | (170) | — | (3 244) |
| Acquisitions par regroupements d'entreprises (<i>retraité, voir note 6 VII</i>) | 8 268 | 11 100 | — | — | — | 19 368 |
| Change | (7 229) | (10 421) | — | — | — | (17 650) |
| Perte de valeur | (309) | (731) | — | — | — | (1 040) |
| Solde au 30 novembre 2017 (<i>retraité, voir note 6 VII</i>) | 242 832 | 323 190 | 1 199 | 738 | 1 645 | 569 604 |
| Ajouts | — | — | — | — | 1 286 | 1 286 |
| Cession | — | — | — | — | (2) | (2) |
| Acquisitions par regroupements d'entreprises | 80 159 | 159 342 | — | — | 579 | 240 080 |
| Change | 5 910 | 8 680 | — | — | 16 | 14 606 |
| Perte de valeur | (1 248) | (2 223) | — | — | — | (3 471) |
| Solde au 30 novembre 2018 | 327 653 | 488 989 | 1 199 | 738 | 3 524 | 822 103 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

| Amortissement cumulé | Droits de franchise et de franchise maîtresse | Marques de commerce | Droits de substitution | Contrats de location | Autres ¹⁾ | Total |
|---------------------------|---|---------------------|------------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 30 novembre 2016 | 44,138 | — | 380 | 905 | 227 | 45 650 |
| Cessions | (2 584) | — | — | (170) | — | (2 754) |
| Change | (400) | — | — | — | — | (400) |
| Amortissement | 19 792 | — | 120 | 3 | 263 | 20 178 |
| Perte de valeur | (40) | — | — | — | — | (40) |
| Solde au 30 novembre 2017 | 60 906 | — | 500 | 738 | 490 | 62 634 |
| Change | 1 060 | — | — | — | — | 1 060 |
| Amortissement | 24 187 | — | 120 | — | 442 | 24 749 |
| Solde au 30 novembre 2018 | 86 153 | — | 620 | 738 | 932 | 88 443 |

| Valeurs comptables | Droits de franchise et de franchise maîtresse | Marques de commerce | Droits de substitution | Contrats de location | Autres ¹⁾ | Total |
|---|---|---------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 30 novembre 2017 (rajusté, voir note 6 IX) | 181 926 | 323 190 | 699 | — | 1 155 | 506 970 |
| 30 novembre 2018 | 241 500 | 488 989 | 579 | — | 2 592 | 733 660 |

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 579 \$ (347 \$ au 30 novembre 2017) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------------------------|
| | \$ | \$ |
| | | <i>(Rajusté, voir note 6 IX)</i> |
| Valentine | 3 338 | 3 338 |
| Jugo Juice | 5 425 | 5 425 |
| Mr. Sub | 11 320 | 11 320 |
| Extreme Pita | 3 179 | 3 179 |
| Mucho Burrito | 9 816 | 9 816 |
| ThaiZone | 7 417 | 7 417 |
| Madisons New York Grill & Bar | 3 410 | 3 410 |
| Manchu Wok ¹⁾ | 5 831 | 5 772 |
| Big Smoke Burger | 3 305 | 3 305 |
| Blimpie ¹⁾ | 6 112 | 5 922 |
| Cold Stone Creamery ¹⁾ | 155 674 | 150 840 |
| Great Steak ¹⁾ | 3 774 | 3 657 |
| Pinkberry ¹⁾ | 8 928 | 8 650 |
| Planet Smoothie ¹⁾ | 9 521 | 9 226 |
| Surf City Squeeze | 3 041 | 2 946 |
| Taco Time ¹⁾ | 35 068 | 33 979 |
| Baja Fresh ¹⁾ | 20 162 | 19 536 |
| The Works Gourmet Burger Bistro | 3 481 | 3 481 |
| Houston Avenue Bar & Grill | 3 963 | 3 963 |
| The Counter Custom Burger ²⁾ | 12 503 | — |
| Built Custom Burger | 5 054 | — |
| Pizza Delight | 16 000 | — |
| Mikes | 33 300 | — |
| Scores | 29 400 | — |
| Baton Rouge | 32 000 | — |
| Ben & Florentine | 15 000 | — |
| Détail | 14 900 | — |
| Autre | 28 646 | 28 355 |
| | 489 568 | 323 537 |

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

²⁾ Somme affectée par le change depuis la date d'acquisition.

Pendant l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière de certaines marques, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels. À la suite de cet examen, une perte de valeur hors trésorerie se chiffant à 1 248 \$ pour les droits de franchise et à 4 579 \$ pour les marques de commerce a été comptabilisée dans le secteur américain et constatée à l'état consolidé des résultats. Cette perte de valeur a été amoindrie par la reprise d'une perte de valeur de 2 356 \$ constatée à l'endroit de Country Style en 2014, dans le secteur canadien. La reprise découle d'une performance positive de la marque au cours des dernières années suite à des augmentations du nombre d'établissements non traditionnels ouverts.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|--|
| | \$ | \$ <i>(Rajusté, voir note 6 IX)</i> |
| Solde au début de l'exercice | 226 768 | 220 928 |
| Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 6) | 143 412 | 12 586 |
| Ajustement du prix d'achat de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar | — | (168) |
| Change | 6 467 | (6 578) |
| Solde à la fin de l'exercice | 376 647 | 226 768 |

Le goodwill a été affecté à deux UGT en 2018, l'une consistant dans le secteur Canada et l'autre, dans le secteur États-Unis/International. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT qui sont considérées comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne. Au 30 novembre 2018, le goodwill se chiffrait à 163 327 \$ pour le Canada et à 213 320 \$ pour les États-Unis (30 novembre 2017 – 69 286 \$ et 157 482 \$ respectivement).

14. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice, la Société a modifié ses facilités de crédit existantes auprès d'un syndicat de prêteurs. Ainsi, la limite autorisée de la facilité de crédit renouvelable est-elle désormais de 500 000 \$ (30 novembre 2017 – 305 000 \$). Des frais de financement de 652 \$ ont été engagés; ils seront reportés et amortis sur le terme résiduel de trois ans de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2018, la facilité de crédit renouvelable affichait un encours de 256 143 \$ (30 novembre 2017 – 210 522 \$).

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 jour à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux de base américain, de 5,75% au 30 novembre 2018 (4,75% au 30 novembre 2017), majoré d'au plus 2,00% ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 2,50% (30 novembre 2017 – 2,00% et 3,00% respectivement). Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada, de 3,95% du 30 novembre 2018 (4,20% au 30 novembre 2017), majoré d'au plus 2,00% ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires majoré d'au plus 3,00%.

La facilité comporte certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-BALIA ainsi qu'un ratio de couverture des intérêts et loyers. Au 30 novembre 2018, la Société respectait ces conditions restrictives.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|--------|
| | \$ | \$ |
| Litiges et différends | 2 390 | 3 168 |
| Établissements fermés | 1 250 | 1 413 |
| | 3 640 | 4 581 |
| Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation | 86 399 | 70 750 |
| Total | 90 039 | 75 331 |

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Provision pour litiges et différends et pour établissements fermés | | |
| Solde au début | 4 581 | 2 641 |
| Reprises | (1 897) | (637) |
| Provisions utilisées | (2 810) | (1 475) |
| Ajouts | 3 710 | 4 134 |
| Incidence du change | 56 | (82) |
| Provision pour litiges, différends et pour établissements fermés | | |
| Solde à la fin | 3 640 | 4 581 |

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent le solde estimé des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état consolidé de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

16. Produits différés et dépôts

| | 2018 | 2017 |
|---|-----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Dépôts liés aux droits de franchise | 8 682 | 9 105 |
| Loyers non acquis | 3 415 | 3 377 |
| Apports des fournisseurs et autres réductions | 8 730 | 10 308 |
| | 20 827 | 22 790 |
| Tranche à court terme | (20 122) | (20 844) |
| | 705 | 1 946 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

17. Dette à long terme

| | 2018 | 2017 |
|---|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions | 11 898 | 11 367 |
| Juste valeur de billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022 (note 6 et note 21) | 7 034 | 6 041 |
| Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 6 et note 21) ¹⁾ | 1 501 | 1 026 |
| Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans La Diperie (note 21) ²⁾ | 994 | 1 001 |
| Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs (note 14) ³⁾ | 256 143 | 210 522 |
| Frais de financement rattachés à la facilité de crédit renouvelable | (1 954) | (2 150) |
| | 275 616 | 227 807 |
| Tranche à court terme | (7 416) | (4 240) |
| | 268 200 | 223 567 |

¹⁾ Payable dans les trois ans de la date d'exercice de l'option ou en juin 2022, selon la première occurrence.

²⁾ Payable à vue.

³⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 21 juillet 2021 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2018, la Société avait tiré 237 522 \$ CA et 14 000 \$ US (18 621 \$ CA) (2017 – 210 522 \$ CA et néant \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR et du taux des acceptations bancaires, chacun majoré de la marge applicable.

18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

| | 2018 | | 2017 | |
|---|------------|---------|------------|---------|
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| | | \$ | | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 21 374 497 | 114 545 | 21 374 497 | 114 545 |
| Actions émises dans le cadre d'une acquisition (note 6) | 3 795 281 | 197 616 | — | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 25 169 778 | 312 161 | 21 374 497 | 114 545 |

19. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention du chef de la direction. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2018, 300 000 actions étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2017 – 300 000).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

19. Options sur actions (suite)

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

| | 2018 | | 2017 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En circulation au début de l'exercice | 200 000 | 48,36 | — | — |
| Attribuées | — | — | 200 000 | 48,36 |
| En circulation à la fin de l'exercice | 200 000 | 48,36 | 200 000 | 48,36 |
| Acquises à la fin de la période | — | — | — | — |

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits; après la première année, les droits s'acquerront au prorata pendant une période de service de 10 ans. Les options expirent le 11 avril 2027.

La juste valeur des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'établissait à 14,69 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle de Black-Scholes et les hypothèses suivantes :

| | 2017 |
|--|----------|
| Valeur de l'action à la date d'acquisition | 48,36 \$ |
| Prix d'exercice | 48,36 \$ |
| Taux de rendement en dividende attendu | 1,0% |
| Volatilité attendue | 24,9% |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,8% |
| Durée de vie attendue (en année) | 10 ans |

Une charge de rémunération s'élevant à 630 \$ a été comptabilisée pour la période close le 30 novembre 2018 (2017 – 401 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages dans les charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

20. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------------|------------|
| Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base | 24 228 206 | 21 374 497 |
| En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾ | 44 444 | — |
| Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires - dilué | 24 272 650 | 21 374 497 |

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 155 556 options ont été exclues (30 novembre 2017 – 200 000).

21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre

La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ces billets à ordre sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente. De ces billets totalisant 7 034 \$, une somme de 4 487 \$ fait l'objet d'une clause d'indexation.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment les taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 145 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 254 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 993 \$ a été constatée à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 188 \$).

Obligations à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 17) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 7 \$ (2017 – perte de 152 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 17) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 52 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 52 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 475 \$ (2017 – 69 \$) a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiéarchie des justes valeurs

| | Niveau 3 | |
|--|-----------------|-------------|
| | 2018 | 2017 |
| Passifs financiers | | |
| Billets à ordre reliés à l’acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d’Industria Pizzeria + Bar | 7 034 | 6 041 |
| Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle | 2 495 | 2 027 |
| Passifs financiers | 9 529 | 8 068 |

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2018 et au 30 novembre 2017. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

| | 2018 | | 2017 | |
|----------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts à recevoir | 8 104 | 8 104 | 5 926 | 5 926 |
| Passifs financiers | | | | |
| Dette à long terme ¹⁾ | 266 087 | 268 954 | 219 739 | 221 889 |

¹⁾ À l’exclusion des billets à ordre et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d’emprunt estimatif s’appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L’analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2018.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l’état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l’expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Le résultat net du secteur États-Unis pour l'exercice totalise 56 424 \$ CA (2017 – 18 855 \$ CA). Une variation de 5% des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 2 821 \$ CA (2017 – 942 \$ CA) pour la Société.

Au 30 novembre 2018, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

| | 30 novembre 2018 | | 30 novembre 2017 | |
|----------------------------------|------------------|----------|------------------|-------|
| | \$ US | \$ CA | \$ US | \$ CA |
| Actifs financiers | | | | |
| Trésorerie | 980 | 1 304 | 160 | 206 |
| Débiteurs | 330 | 439 | 313 | 403 |
| Passifs financiers | | | | |
| Créditeurs et dépôts | (32) | (43) | (24) | (31) |
| Dette à long terme | (14 000) | (18 621) | — | — |
| (Passifs) actifs financiers nets | (12 722) | (16 921) | 449 | 578 |

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 846 \$ CA (30 novembre 2017 – gain de 29 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer des acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 256 143 \$ (2017 - 210 522 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2018. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 561 \$ par année (2017 – 2 105 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2018, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 500 000 \$ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 14.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2018 :

| | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Entre 0 et 6 mois | Entre 6 et 12 mois | Entre 12 et 24 mois | Par la suite |
|---|---------------------|---------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 68 700 | 68 700 | 68 700 | — | — | — |
| Dette à long terme | 275 616 | 278 483 | 1 449 | 7 444 | 4 326 | 265 264 |
| Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾ | S.O. | 24 581 | 4 609 | 4 609 | 9 218 | 6 145 |
| | 344 316 | 371 764 | 74 758 | 12 053 | 13 544 | 271 409 |

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2018 et 2017 :

| | 2018 | 2017 |
|---------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts | 480 171 | 402 756 |
| Capitaux propres | 630 672 | 335 326 |
| Ratio d'endettement | 0,76 | 1,20 |

La diminution du ratio d'endettement est liée à l'augmentation du nombre d'actions en circulation qui découle de l'acquisition de Groupe Restaurants Invesco inc. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. MTY prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

La Société doit respecter un ratio maximal dette-BAIIA de 3:1 jusqu'à l'échéance de sa facilité de crédit, le 21 juillet 2021.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

23. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Redevances | 141 040 | 118 655 |
| Droits de franchise et de transfert | 13 208 | 11 090 |
| Loyers | 1 820 | 2 317 |
| Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction | 130 620 | 90 438 |
| Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux | 6 815 | 6 528 |
| Autres revenus de franchisage | 55 529 | 40 873 |
| Autres | 4 271 | 6 182 |
| | 353 303 | 276 083 |

24. Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente une ventilation des charges d'exploitation :

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Coût des marchandises vendues, coûts de détail et loyers | 89 814 | 61 788 |
| Salaires et avantages | 78 692 | 67 648 |
| Frais de consultation et honoraires professionnels | 11 685 | 12 310 |
| Frais rattachés aux cartes-cadeaux | 7 452 | 8 132 |
| Redevances | 7 082 | 7 109 |
| Autres ¹⁾ | 30 835 | 25 370 |
| | 225 560 | 182 357 |

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

25. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

25. Contrats de location simple (suite)

| | Engagements locatifs | Sous-location | Montant net des engagements |
|--------------|-------------------------|----------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| 2019 | 134 272 | 123 893 | 10 379 |
| 2020 | 119 617 | 110 145 | 9 472 |
| 2021 | 107 035 | 98 327 | 8 708 |
| 2022 | 91 606 | 83 605 | 8 001 |
| 2023 | 74 538 | 68 616 | 5 922 |
| Par la suite | 207 773 | 186 272 | 21 501 |
| | 734 841 | 670 858 | 63 983 |

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 s'élevaient à 18 331 \$ (2017 – 21 608 \$).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 1 820 \$ (2017 – 2 317 \$).

La Société a comptabilisé un passif de 1 250 \$ (30 novembre 2017 – 1 413 \$) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

26. Garantie

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 9 330 \$ (30 novembre 2017 – 1 398 \$) à l'égard de certains contrats de location auxquels elle n'est pas le preneur.

27. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont promulgué le « *Tax Cuts and Jobs Act* », communément connu comme la réforme fiscale américaine, qui a pour effet de faire passer le taux fédéral d'imposition des sociétés de 35% à 21% à compter du 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, pour son exercice clos le 30 novembre 2018, la Société a estimé que le taux fédéral d'imposition des sociétés qui s'appliquera à son cas sera de 22,19%. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une économie d'impôt nette de 35 491 \$ qui dérive essentiellement de la réévaluation de ses soldes d'impôt sur le résultat différé. L'économie est estimée sur la base de l'analyse initiale faite par la Société du *U.S. Tax Cuts and Job Act* et considérant la complexité de cette loi, cette estimation sera ajustée lorsque des indications plus précises seront disponibles.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

| | 2018 | | 2017 | |
|---|----------|--------|---------|-------|
| | \$ | % | \$ | % |
| Taux d'imposition combiné au Canada | 22 134 | 26,7 | 16 794 | 26,8 |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants : | | | | |
| Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger | (4 033) | (4,9) | (2 895) | (4,6) |
| Partie non imposable des gains en capital | 8 | 0,0 | (268) | (0,4) |
| Différences permanentes | 1 356 | 1,6 | 794 | 1,3 |
| Utilisation des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé | (758) | (0,9) | (327) | (0,5) |
| Différences temporaires dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté | 132 | 0,2 | 982 | 1,5 |
| Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé | (35 491) | (42,8) | (1 595) | (2,6) |
| Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent | 649 | 0,8 | (586) | (1,0) |
| Autres – montant net | (88) | (0,1) | (89) | (0,1) |
| Provision d'impôt sur le résultat | (16 091) | (19,4) | 12 810 | 20,4 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

| | 30 novembre 2017 | Comptabilisé en résultat net | Comptabilisé aux autres éléments du résultat global | Acquisition | Change | 30 novembre 2018 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---|-------------|---------|---------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ | \$ |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux : | <i>(Rajusté, note 6 IX)</i> | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 801 | 46 | — | 438 | 24 | 1 309 |
| Débiteurs | 1 929 | (932) | — | — | 40 | 1 037 |
| Provisions | 18 814 | (4 811) | — | 591 | 473 | 15 067 |
| Dette à long terme | (336) | 766 | (1 020) | (54) | (2) | (646) |
| Pertes autres qu'en capital | 461 | (194) | — | 22 | — | 289 |
| Immobilisations incorporelles | (145 625) | 42 835 | — | (36 439) | (1 937) | (141 166) |
| Charges à payer | 5 352 | (2 149) | — | 138 | 102 | 3 443 |
| Produit différé | 2 024 | (749) | — | — | 42 | 1 317 |
| | (116 580) | 34 812 | (1 020) | (35 304) | (1 258) | (119 350) |

| | 30 novembre 2016 | Comptabilisé en résultat net | Comptabilisé aux autres éléments du résultat global | Acquisition | Change | 30 novembre 2017 |
|---|---------------------|---------------------------------|---|---------------------------------|--------|---------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ | \$ |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux : | | | | | | |
| | | | | <i>(Rajusté, note 6 IX)</i> | | |
| Immobilisations corporelles | 625 | 62 | — | 141 | (27) | 801 |
| Débiteurs | 1 500 | 497 | — | — | (68) | 1 929 |
| Provisions | 23 484 | (3 797) | — | — | (873) | 18 814 |
| Dette à long terme | (285) | (1 219) | 1 547 | (377) | (2) | (336) |
| Pertes autres qu'en capital | 280 | 181 | — | — | — | 461 |
| Immobilisations incorporelles | (152 418) | 906 | — | 25 | 5 862 | (145 625) |
| Charges à payer | 4 850 | 700 | — | — | (198) | 5 352 |
| Produit différé | 2 569 | (455) | — | — | (90) | 2 024 |
| | (119 395) | (3 125) | 1 547 | (211) | 4 604 | (116 580) |

Au 30 novembre 2018, des pertes en capital d'environ 311 \$ (2017 – 275 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été constatée.

Au 30 novembre 2018, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 026 \$ (2017 – 677 \$) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté. Ces pertes en capital expirent entre 2035 à 2038.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 15 \$ (2017 – 3 048 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat (suite)

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 52 000 \$ rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

29. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis et l'International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur opérationnel sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur géographique pour les périodes indiquées.

| | Canada | États-Unis et International | Total consolidé 2018 | Canada | États-Unis et International | Total consolidé 2017 |
|---|---------|-----------------------------|----------------------|---------|-----------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | 215 293 | 138 010 | 353 303 | 141 867 | 134 216 | 276 083 |
| Charges d'exploitation | 134 629 | 90 931 | 225 560 | 86 615 | 95 742 | 182 357 |
| Bénéfice du secteur | 80 664 | 47 079 | 127 743 | 55 252 | 38 474 | 93 726 |
| Autres charges | | | | | | |
| Amortissement – immobilisations corporelles | 2 353 | 402 | 2 755 | 1 645 | 1 079 | 2 724 |
| Amortissement – immobilisations incorporelles | 10 027 | 14 722 | 24 749 | 5 926 | 14 252 | 20 178 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 10 150 | 1 567 | 11 717 | 8 448 | 1 866 | 10 314 |
| Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles | (841) | 6 372 | 5 531 | — | 1 000 | 1 000 |
| Autres produits (charges) | | | | | | |
| Profit (perte) de change latent(e) | 22 | (11) | 11 | 2 013 | (9) | 2 004 |
| Produits d'intérêts | 364 | 285 | 649 | 101 | 338 | 439 |
| Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 520 | 190 | 710 | 584 | 536 | 1 120 |
| Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur | (1 461) | — | (1 461) | (409) | — | (409) |
| Bénéfice avant impôts | 58 420 | 24 480 | 82 900 | 41 522 | 21 142 | 62 664 |
| Impôt exigible | 14 402 | 4 319 | 18 721 | 9 088 | 597 | 9 685 |
| Impôt différé | 1 451 | (36 263) | (34 812) | 1 435 | 1 690 | 3 125 |
| Résultat net | 42 567 | 56 424 | 98 991 | 30 999 | 18 855 | 49 854 |
| Actif total | 813 354 | 416 953 | 1 230 307 | 473 190 | 381 155 | 854 345 |
| Passif total | 375 116 | 224 519 | 599 635 | 269 612 | 249 407 | 519 019 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

| | Facilité de crédit renouvelable | Ligne de crédit | Coûts de financement d'emprunts | Contrats et retenues ne portant pas intérêt | Billets à ordre | Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle | Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|---------------------------------|-----------------|---------------------------------|---|-----------------|---|---|----------------|
| Solde au 30 novembre 2017 | \$ 210 522 | — | \$ (2 150) | \$ 11 367 | \$ 6 041 | \$ 1 026 | \$ 1 001 | \$ 227 807 |
| Variations découlant d'activités de financement : | | | | | | | | |
| Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme | 134 805 | — | — | — | — | — | — | 134 805 |
| Remboursement à terme de la facilité de crédit renouvelable | (89 512) | (20 000) | — | — | — | — | — | (109 512) |
| Remboursement de retenues | — | — | — | (7 668) | — | — | — | (7 668) |
| Versement d'avances | — | — | (455) | — | — | — | — | (455) |
| Variations découlant de transactions hors trésorerie : | | | | | | | | |
| Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement | — | — | 653 | — | — | — | — | 653 |
| Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt | — | — | — | 1 618 | — | — | — | 1 618 |
| Réévaluation de passifs financiers constatés à la juste valeur par le biais du résultat (note 10) | — | — | — | — | 993 | 475 | (7) | 1 461 |
| Change | 328 | — | — | 417 | — | — | — | 745 |
| Variations découlant d'activités d'investissement : | | | | | | | | |
| Émission d'une retenue | — | — | — | 6 164 | — | — | — | 6 164 |
| Acquisitions d'entreprises (note 6) | — | 20 000 | — | — | — | — | — | 20 000 |
| Solde au 30 novembre 2018 | 256 143 | — | (1 954) | 11 898 | 7 034 | 1 501 | 994 | 275 616 |

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

| | 2018 | 2017 |
|-----------------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | (4 349) | 1 249 |
| Stocks | 1 569 | 79 |
| Prêts à recevoir | 1 050 | 32 |
| Charges payées d'avance et dépôts | (1 274) | 2 245 |
| Autre actif | 326 | (1 165) |
| Créditeurs et charges à payer | (5 366) | 9 741 |
| Provisions | 3 578 | (1 437) |
| Produits différés et dépôts | (3 182) | 2 249 |
| | (7 648) | 12 993 |

L'autre actif comprend un produit hors trésorerie de la cession d'immobilisations dont les variations totalisent 145 \$ (2017 – 242 \$).

31. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-------|
| | \$ | \$ |
| Avantages à court terme | 2 051 | 1 406 |
| Rémunération à base d'actions | 659 | 401 |
| Jetons de présence des membres du conseil d'administration | 64 | 49 |
| Total de la rémunération des principaux dirigeants | 2 774 | 1 856 |

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19% des actions en circulation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

| | 2018 | 2017 |
|---|------|------|
| | \$ | \$ |
| Avantages à court terme | 452 | 690 |
| Paiement fondé sur des actions | 20 | 30 |
| Services de consultation | 13 | — |
| Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants | 485 | 690 |

32. Événements postérieurs

Le 11 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22 352 \$ réglée à hauteur de 20 806 \$ par l'encaisse et le solde au moyen de la facilité de crédit existante. Des passifs nets s'élevant à 296 \$ ont été pris en charge et une retenue de 1 250 \$ a été effectuée. Au 14 février 2019, la répartition préliminaire du prix d'achat n'était pas achevée.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé qu'une de ses filiales en propriété exclusive avait conclu une entente à l'effet d'acquérir l'actif de South St. Burger, une chaîne de restaurants servant des hamburgers gastronomiques qui compte 26 établissements franchisés et 14 établissements propriétaires. L'acquisition devrait être complétée dans les 90 jours de son annonce.

Le 21 janvier 2019, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action ordinaire qui sera payé le 15 février 2019.